

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : _POWER WHITE
Code des commerces : 1142.85.00
Ligne de produits: Gastro

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colorants et décolorants

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chemie AG
Alte Tiefenastr. 4d | 3048 Worblaufen
Tel. +41 31 921 44 88 |
Fax +41 31 921 54 79
info@chemieag.ch
www.chemieag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

IT
Centro svizzero d'informazione tossicologica Zürich:
145 (Svizzera)
+41 (0) 44 251 5151
info@toxinfo.ch
Casi non urgenti: +41 44 251 66 66
24ore / 24hours
7/7

DE
Nationale Notrufnummer für die Schweiz (Tox-Zentrum Zürich): 145

+41 44 251 51 51 [24h/7d]
Auskunft: +41 44 251 66 66
info@toxinfo.ch

FR
Tox Info Suisse
Freiestrasse 16
8032 Zürich
info@toxinfo.ch
En cas d'urgence: 145
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
24ore / 24hours
7/7

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:
Eye Irrit. 2

Code(s) des mentions de danger:
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS07 - Attention

Code(s) des mentions de danger:
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient:

acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,00 %

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques



RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note T - La substance peut être commercialisée sous une forme qui ne présente pas les dangers physiques indiqués par la classification dans l'entrée figurant dans la troisième partie. Si les résultats obtenus selon la ou les méthodes prévues par l'annexe I, partie 2, du présent règlement révèlent que la forme spécifique de la substance commercialisée ne présente pas ce ou ces dangers physiques, la substance est classée conformément au(x) résultat(s) de l'essai ou des essais effectués. Il y a lieu d'indiquer dans la fiche de données de sécurité les informations pertinentes, y compris une référence au(x) méthode(s) d'essai pertinentes.

| Substance | Concentration | Classification | Index | CAS | EINECS | REACH |
|--|---------------|---|--------------|-------------|-----------|-------|
| acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque Note: T | > 15 <= 25% | Org. Perox. D, H242; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 | 617-019-00-0 | 128275-31-0 | 410-850-8 | |
| Étidronate de sodium | > 1 <= 5% | Acute Tox. 4, H302 | | 7414-83-7 | 231-025-7 | |

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):
Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:
acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque:
L'utilisateur OMEGA222 (limite d'exposition Acceptable de Solvay) 2007
TWA = 3 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:
Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):
Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage
Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique qui permet l'enlèvement des gants (sans toucher à l'extérieur du gant) pour éviter le contact avec le produit. Les gants contaminés de la peau après utilisation conformément à la législation et aux bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et EN 374, qui en découlent.
Contact complet
Matériel : le caoutchouc nitrile
Épaisseur minimale : 0,11 mm

temps de perméation : 480 min

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés physiques et chimiques | Valeur | Méthode de détermination |
|---|--------------------------------|--------------------------|
| Aspect | liquide visqueux en suspension | |
| Odeur | caractéristique | |
| Seuil olfactif | non déterminé | |
| pH | 3,5 | |
| Point de fusion/point de congélation | 75°C | |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé | |
| Point d'éclair | non déterminé | ASTM D92 |
| Taux d'évaporation | nas pertinent | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | pas inflammable | |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | non déterminé | |
| Pression de vapeur | non déterminé | |
| Densité de vapeur | non déterminé | |
| Densité relative | 1 - 1,1 g/cm ³ | |
| Solubilité | non déterminée | |
| Solubilité dans l'eau | soluble | |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | 2,2 | |
| Température d'auto-inflammabilité | 470 °C | |
| Température de décomposition | > 80 °C | |
| Viscosité | 700 mPa.s | |
| Propriétés explosives | pas explosif | |
| Propriétés comburantes | oxydant | |

9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,00 %

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec des nitrures.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des amines aliphatiques et aromatiques, le carbamate, le ditiocarbamate, le thiol et d'autres sulfure organique, les nitriles, sulfure inorganique, le matériel inflammable et combustible.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec de l'alcool et le glycol, le composé azotique, le composé diazotique et l'idrazine, le carbamate, le ditiocarbamate, le thiol et d'autres sulfure organiques, de nitrures, les matériaux combustibles et inflammables.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

ATE(mix) oral = 68.421,1 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion / irritation cutanée: acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque: Lapin, légère irritation de la peau

(c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque: Lapin, risque de lésions oculaires graves.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque: 28 jours, rat, 100 mg/kg, subaiguë toxiques (acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque)

(j) danger d'aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

_POWER WHITE:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

Relativement aux substances contenues:

acide 6-(phthalimido)peroxyhexanoïque:

Toxicité orale aiguë

-DL50, rat, > 2 000 mg / kg (6-(phthalimido) acid peroxyhexanoïque acid), (Type de nomenclature mg/kg p.c.)

11.1.2. toxicité aiguë par voie cutanée

-DL50, rat, > 2 000 mg / kg (6-(phthalimido) acid peroxyhexanoïque acid), (Type de nomenclature mg/kg p.c.)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

Étidronate de sodium:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1300

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 10000

RUBRIQUE 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****_POWER WHITE:**

C(E)L50 (mg/l) = 0,4

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

acide 6-(phthalimido)peroxyhexanoïque:

Dégradation abiotique

-t 1/2 = 25 C d 1,6 (6-(phthalimido) acid peroxyhexanoïque acid)

-1/2 conditions de 0,1 h t: < boues organiques (6-(phthalimido) acid peroxyhexanoïque acid)

12.2.2. biodégradation

-70 % après 28 jours (acide, l'acide 6-(phthalimido) peroxyhexanoïque)

-Demande biochimique en oxygène (DBO), 89 % (acide, l'acide 6-(phthalimido) peroxyhexanoïque)

-Résultat : Rapidement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

acide 6-(phthalimido)peroxyhexanoïque:

log Pow 3, résultat: < n'accumulent pas de bio-. (Acide 6-(phthalimido) l'acide peroxyhexanoïque)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Relativement aux substances contenues:

acide 6-(phtalimido)peroxyhexanoïque:

État de la notification

Informations d'inventaire

Situation

Liste Toxic Substance Control Act (TSCA)

-Conformément à cet inventaire

Inventaire des Substances chimiques (AICS) Australie
-Conformément à cet inventaire
Liste de Canadiens intérieure des Substances (LIS)
-Conformément à cet inventaire
Inventaire des Substances chimiques existantes (Chine) (IECS)
-Conformément à cet inventaire
Stocks de produits chimiques existants coréenne (KECI (KR))
-Conformément à cet inventaire
Liste des substances EU existantes (EINECS)
-Conformément à cet inventaire
-La formulation contient des substances ELINICS.
Existantes et nouvelles Substances chimiques (liste de mythes) (CEN)
-Conformément à cet inventaire
Inventaire des produits chimiques (NZIOC) Nouvelle-Zélande
-Conformément à cet inventaire
Inventaire des produits et Substances chimiques (PICCS) des Philippines
-Un ou plusieurs composants ne figurent pas sur cet inventaire

catégorie Seveso:

P6b - SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

HP14 - Écotoxique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description des mentions de danger exposé au point 3

H242 = Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/CE

Directive 2001/60/CE

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.